

<https://enseignants.se-uns.org/Sante-suppression-de-la-visite-medicale-pour-entrer-dans-le-metier>



Enseignants de l'Unsa

Santé : suppression de la visite médicale pour entrer dans le métier

- Qualité de vie au travail - Santé au travail -

Date de mise en ligne : mardi 30 août 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La visite médicale exigée par l'employeur pour intégrer la profession est supprimée.

Désormais, la vérification par un médecin agréé de l'aptitude aux fonctions d'enseignant, CPE, PsyEN, AED et AESH n'est plus un préalable à l'entrée dans le métier.

Elle constituait pourtant un des rares moments au cours de la carrière - et même souvent le seul pour de nombreux personnels - où ces derniers pouvaient bénéficier d'une visite médicale dans le cadre de leur travail.

Si cette vérification était effectuée par un médecin agréé et non par un médecin du travail, elle était *a minima* une occasion pour les personnels rencontrant des problématiques de santé particulières de :

- faire le point sur leurs besoins ;
- connaître leurs droits en matière d'aménagement de poste ;
- être orientés, si besoin, vers les bons interlocuteurs auprès de l'employeur tels que le médecin du travail ou le correspondant handicap.

Aussi, supprimer la visite médicale lors du recrutement des enseignants, CPE, PsyEN, AED et AESH, c'est augmenter le risque de l'altération de leur état de santé faute de prévention à l'entrée dans le métier.

Par ailleurs, supprimer la visite médicale à l'embauche n'augure rien de positif quant à la considération octroyée par l'employeur à la médecine de prévention et ce, dans un contexte où l'Éducation nationale peine à recruter des médecins du travail et n'est pas en capacité d'assurer les visites d'information et de prévention quinquennales.

Pour le SE-Unsa, une médecine de prévention efficace est un droit pour les personnels. En ce sens, le SE-Unsa exige notamment la mise en place sur chaque territoire d'une équipe pluriprofessionnelle de santé (médecins, infirmiers, psychologues du travail...) à hauteur des besoins.